

Spécificités des objectifs pour les semestres de 1 à 6

En semestre 1

Les actions de soins réalisées lors de ce stage de 5 semaines doivent permettre à l'étudiant de semestre 1 d'acquérir et de mobiliser les compétences professionnelles autour des actions de soins suivantes :

- L'accompagnement d'une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens (compétence 3),
- L'étudiant se voit confier une prise en charge infirmière concernant 1 personne à 2 personnes selon le projet d'encadrement du lieu de stage.

Il est rappelé qu'en référence à l'Arrêté du 26 Septembre 2014 modifiant l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'État d'Infirmier, le semestre 1 comporte 5 semaines de stages.

Il permet d'approfondir un domaine d'activité de l'exercice infirmier et d'affiner sa réflexion quant à son orientation professionnelle en fin de formation. Il s'agit de se placer dans une situation la plus proche possible des conditions d'exercice afin de mobiliser l'ensemble des compétences professionnelles dans un contexte de réalité.

En semestre 2

Les actions de soins réalisées lors de ce stage de 10 semaines doivent permettre à l'étudiant de semestre 2 d'acquérir et de mobiliser les compétences professionnelles autour des actions de soins suivantes :

- L'évaluation d'une situation clinique et la proposition de diagnostic dans le domaine infirmier (compétence 1),
- Il est rappelé que les éléments de compétences développés par l'étudiant lors du semestre 1 s'inscrivent dans une démarche de continuité et doivent donc être mobilisés durant ce stage.
- L'étudiant se voit confier une prise en charge infirmière concernant 2 personnes selon le projet d'encadrement du lieu de stage.

Il est rappelé que les éléments de compétences développés par l'étudiant lors du semestre 1 s'inscrivent dans une démarche de continuité et doivent donc être mobilisés durant ce stage.

Il est également rappelé qu'en référence à l'Arrêté du 26 Septembre 2014 modifiant l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'État d'Infirmier, le semestre 2 comporte 10 semaines de stages. Ce stage peut être réalisé sur deux lieux différents.

Il permet d'approfondir un domaine d'activité de l'exercice infirmier et d'affiner sa réflexion quant à son orientation professionnelle en fin de formation. Il s'agit de se placer dans une situation la plus proche possible des conditions d'exercice afin de mobiliser l'ensemble des compétences professionnelles dans un contexte de réalité.

En semestre 3

Les actions de soins réalisées lors de ce stage de 10 semaines doivent permettre à l'étudiant de semestre 3 d'acquérir et de mobiliser les compétences professionnelles autour des actions de soins suivantes :

- La conception et la mise en œuvre d'un projet de soins infirmiers négocié avec les acteurs (patient, entourage, professionnels) (compétence 2), en conduisant une relation adaptée et personnalisée (compétence 6).
- Il est rappelé que les éléments de compétences développés par l'étudiant lors des semestres 1 et 2 s'inscrivent dans une démarche de continuité et doivent donc être mobilisés durant ce stage.
- L'étudiant se voit confier une prise en charge infirmière concernant 2 personnes à 4 personnes selon le projet d'encadrement du lieu de stage.

Il est rappelé que les éléments de compétences développés par l'étudiant lors des semestres 1, 2 s'inscrivent dans une démarche de continuité et doivent donc être mobilisés durant ce stage.

Il est également rappelé qu'en référence à l'Arrêté du 26 Septembre 2014 modifiant l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'État d'Infirmier, le semestre 3 comporte 10 semaines de stages. Ce stage peut être réalisé sur deux lieux différents.

Il permet d'approfondir un domaine d'activité de l'exercice infirmier et d'affiner sa réflexion quant à son orientation professionnelle en fin de formation. Il s'agit de se placer dans une situation la plus proche possible des conditions d'exercice afin de mobiliser l'ensemble des compétences professionnelles dans un contexte de réalité.